



Le CRPF Rhône-Alpes est
une délégation régionale du



allée du 8 mai
42220 Bourg Argental
Tél/fax : 04 77 39 17 14
yannick.durand@crpf.fr

allée du 8 mai
42220 Bourg Argental

contact@sylviculteurs-du-pilat.fr

Bourg Argental, le 4 novembre 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes organise en partenariat avec le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat, une réunion de formation qui aura pour thème :

la fiscalité forestière

le vendredi 18 novembre 2016, à 14H00

rendez-vous à « Maison des Associations »

commune de Bourg Argental

allée du 8 mai 1945 (route de St Sauveur en Rue) - 1^{er} étage

De tous temps, la forêt française et ses propriétaires bénéficient d'une fiscalité particulière, adaptée au long terme de la forêt.

De nouvelles dispositions existent. Elles concernent l'acquisition de forêts, le taux réduit de tva, la contribution volontaire obligatoire ou CVO, l'exonération de la taxe foncière appliquée à la régénération naturelle....

Nous vous proposons de faire le point sur les mesures fiscales qui vous concernent plus particulièrement.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le technicien du CRPF,
Yannick DURAND

Le président du GSMP,
Jacques GRENOT

Avec le concours financier de

Loire
LE DÉPARTEMENT